

**CONSEIL SYNDICAL**  
**PETR DU PAYS DU SUNDGAU**  
**Mardi 17 décembre 2024**  
**Salle Polyvalente de Friesen**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 20

**Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue**

Monsieur Guy BACH, Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Eric BRINGEL, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur David FINK, Monsieur Claude GEIGER, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Antoine WAECHTER, Monsieur Jean-Michel ZINCK,

**Communauté de Communes du Sundgau**

Madame Fabienne BAMOND, Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Germain GOEPFERT, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Madame Régine RENTZ, Monsieur Christian SUTTER, Monsieur Jean ZURBACH.

Membres excusés : 16

**Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue**

Monsieur Alexandre BERBETT, Madame Béatrice GREDER, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Pascal SOMMERHALTER, Monsieur Fabien ULMANN.

**Communauté de Communes du Sundgau**

Madame Doris BRUGGER, Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Éric GUTZWILLER, Monsieur Christian LERDUNG, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Paul STOFFEL.

*\* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

**Communauté de Communes Sud Alsace Largue** : Monsieur Michel GLESS

**Communauté de Communes Sundgau** : Monsieur Joseph-Maurice WISS,

Invités permanents excusés : 6

Mme Sabine DREXLER, M. Gérard LANDEMAINE, M. Didier LEMAIRE, M. Sébastien STOESEL, M. Stéphane STALLINI, M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Astrid CLORY, Mme Laetitia PAJOT et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18H30. Il remercie les Délégués présents et salue la presse.  
Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

## **I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024**

## **II. *Délibération* : Lancement du service Public de la Rénovation de l'Habitat au 1er janvier 2025**

### **III. Avancée des projets de mobilité**

1. Présentation des résultats de l'audit du dispositif COVOIT'GO,
2. Détail et choix des scénarios proposés pour développer le réseau,
3. Point d'étape du projet Sundgomobich.

### **IV. Production et usages des énergies renouvelables**

1. Implantation d'une station multi-énergie : validation du choix foncier de la parcelle,
2. Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie 100% gaz vert.

### **V. Projet alimentaire territorial : Point d'étape et financement de nos actions**

1. Financement des actions PAT 2025-2027
2. Organisation du forum de l'alimentation en Sud Alsace

### **VI. Autorisation du droit des sols**

1. Bilan de l'année 2024 et projection du coût de l'acte.
2. Bilan de la première année du service de récolement : nombre d'actes instruits, retour sur la plus-value des premiers accompagnements et engagement des communes.

### **VII. Programme européen LEADER**

1. LEADER, une philosophie de l'accompagnement du développement rural.
2. *Délibération* : Programme LEADER 2023-2027 – Animation du GAL 2025
3. *Délibération* : Désignation des représentants du PETR au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027.

### **VIII. Fonctionnement général de la structure**

1. *Délibération* : Etat du personnel, évolution du tableau des effectifs,
2. *Délibération* : Ouverture d'une ligne de trésorerie
3. Virements de crédits

## **Point I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024**

Le Président rappelle que le Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 12 juillet 2024.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Personne ne demande la parole.

### **Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024.

## **Point II. Délibération : Lancement du service Public de la Rénovation de l'Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau porte un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements depuis 2021. Ce service est un succès au regard du nombre d'habitants accompagnés dans leurs projets et du développement de la taille du service.

Le nombre d'accompagnement réel est nettement supérieur à ce qui avait été planifié au moment du lancement du programme. Le Président salue l'engagement et la qualité du travail des deux conseillers, Monsieur Florian JUD et Monsieur Robin BROGLÉ.

Monsieur Denis NASS remercie la Région Grand Est pour avoir financé le service à hauteur de 50% durant ces trois dernières années. Il se joint aux remerciements du Président quant à la qualité du travail des deux conseillers.

Monsieur Denis NASS rappelle que le modèle de financement du service est basé, jusqu'au 31 décembre 2024 sur le nombre d'actes réalisés. Cette fin d'année 2024 marque la fin du programme SARE. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le service de conseil à la rénovation s'inscrit dans le cadre du pacte Service Publique de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Le financement du service sera désormais forfaitaire et ne dépendra plus du nombre d'actes réalisés. Aussi, la convention de financement s'inscrit sur une durée de 5 ans donnant une visibilité dans la stabilité financière du service.

Ce Pacte est une volonté du législateur de regrouper en un dispositif les réponses à apporter pour l'ensemble des problématiques portant sur le logement.

Monsieur Denis NASS propose de faire un point de situation sur le fonctionnement du service depuis son lancement jusqu'à ce jour et d'exposer les grands changements induits par le lancement du SPRH.

### **Le Pays du Sundgau porte le programme SARE depuis janvier 2021**

Un guichet unique pour la rénovation énergétique sur le territoire.

- ✓ Des conseils neutres et objectifs en trois étapes :
  1. Un premier niveau d'informations,
  2. Un accompagnement personnalisé sur les choix techniques et les priorités de réalisations,
  3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux (en phase amont des travaux).

### **Une augmentation progressive des chiffres :**

En 2021 : 279 informations délivrées, 137 conseils personnalisés traités et 7 accompagnements réalisés

En 2022 : 280 informations délivrées, 220 conseils personnalisés traités et 9 accompagnements réalisés

En 2023 : 372 informations délivrées, 306 conseils personnalisés traités et 37 accompagnements réalisés

En 2024 : 475 informations délivrées, 400 conseils personnalisés traités et 55 accompagnements réalisés

**TOTAL : 1 424 informations délivrées, 1 060 conseils personnalisés traités et 106 accompagnements réalisés**

### **Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) est une réussite sur le Sundgau grâce :**

- ✓ Au développement du nombre d'agents : 2 ETP (équivalent temps pleins) contre 1 initialement prévu,
- ✓ Au développement technique notamment grâce à l'achat d'une caméra thermique ET à la création d'une mallette pédagogique,
- ✓ Aux chiffres d'accompagnement réels largement supérieur aux objectifs initialement prévus dans la convention :
  - 1 100 informations délivrées
  - 202 conseils personnalisés
  - 30 Accompagnements

Le 31 décembre 2024 marquera la fin du programme SARE à l'échelle nationale. Ce dernier sera remplacé par le « Service Public de la Rénovation de l'Habitat » (SPRH) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

### **Le Pacte territorial » pour un nouveau « Service Public de la Rénovation de l'Habitat »**

#### **À partir de 2025 :**

- Unification de la contractualisation en créant un seul dispositif portant sur l'ensemble des thématiques (Énergie, autonomie, Habitat indigne, copropriétés...). Ce dispositif marquera une transition progressive du Programme d'Intérêt Général et des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat vers le « Pacte Territorial SPRH ».
- Une pérennisation du cadre et des moyens avec une contractualisation jusqu'à 5 ans.
- Une clarification des rôles et des responsabilités, le Pays du Sundgau s'inscrit dans un pacte à l'échelle du département du Haut-Rhin porté par la Collectivité Européenne d'Alsace (déléataire des aides à la pierre sur notre territoire) et regroupant l'ensemble des territoires voisins (PETR du Pays Thur Doller, PETR du Pays Rhin Vignoble et Grand Ballon, Saint Louis Agglomération, communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, Colmar Agglomération).
- Financement unifié via des crédits budgétaires et la fin du financement à l'acte tel que cela était le cas avec le SARE.
  - Exemple : Avec le SARE, les recettes étaient de maximum 50% mais pouvaient être inférieure à 50% en fonction du nombre d'actes réalisés, alors qu'avec le Pacte territoriale du SPRH le financement sera fixe à 50%.

Ainsi, au vu de son expérience réussie sur le portage de l'Espace France Rénov sur le territoire du Sundgau, le Pays du Sundgau souhaite porter le Pacte Territorial à l'échelle des deux Communautés de Communes selon le financement prévisionnel suivant :

- **Dépenses prévisionnelles sur les 5 ans de la convention : 1 273 713 €**
- **Recettes prévisionnelles sur les 5 ans de la convention : 689 297 €**

**Ces chiffres évolueront en fonction des dépenses réelles qui seront présentées à la fin de chaque année.**

**Les recettes correspondent à 50% de la dépense + les subventions versées par la Région Grand Est en fonction du nombre d'habitants sur le territoire du Sundgau.**

Afin d'anticiper les développements futurs, le Pays du Sundgau a intégré les dépenses correspondant aux salaires environnés des deux chargés de missions actuellement présent dans le service et les montants correspondant à la coordination du directeur du Pays du Sundgau, tout en ajoutant des dépenses correspondant à 1,5 ETP qui pourrait être créés ultérieurement afin de répondre aux nécessités de services. Ces dépenses ont été ajouté dans le but de sécuriser les recettes potentielles futures afin de pouvoir les mobiliser en fonction du besoin du Pays du Sundgau.

	PETR Pays du Sundgau 2025	PETR Pays du Sundgau 2026	PETR Pays du Sundgau 2027	PETR Pays du Sundgau 2028	PETR Pays du Sundgau 2029	TOTAL
<b>Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels</b>						
<b>Mobilisation des ménages</b>						
Salaires chargés et environnés	20 961,001	22 009,051	23 109,501	24 264,981	25 478,231	23 961,001
Communication	1 000,001	1 000,001	1 000,001	1 000,001	1 000,001	
Animation	2 000,001	2 000,001	2 000,001	2 000,001	2 000,001	
<b>Mobilisation des publics prioritaires</b>						
Salaires chargés et environnés	20 961,001	22 009,051	23 109,501	24 264,981	25 478,231	22 961,001
Communication	500,001	500,001	500,001	500,001	500,001	
Animation	1 500,001	1 500,001	1 500,001	1 500,001	1 500,001	
<b>Mobilisation des professionnels</b>						
Salaires chargés et environnés	20 961,001	22 009,051	23 109,501	24 264,981	25 478,231	23 961,001
Communication	1 000,001	1 000,001	1 000,001	1 000,001	1 000,001	
Animation	2 000,001	2 000,001	2 000,001	2 000,001	2 000,001	
<b>Coordination</b>						
Salaires chargés et environnés	37 437,001	39 308,851	41 274,291	43 338,011	45 504,911	206 863,061
Sous-total:	109 320,001	113 336,001	119 602,801	124 132,941	129 339,591	
Prise en charge Pacte Territorial:	54 160,001	56 668,001	59 301,401	62 066,471	64 363,791	
<b>Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages</b>						
<b>Mission d'information et d'orientation</b>						
Salaires chargés et environnés	51 998,001	54 537,901	57 327,801	60 194,181	63 203,891	51 998,001
Frais de déplacement						
Communication						
<b>Mission de conseil personnalisé</b>						
Salaires chargés et environnés	44 553,001	46 780,851	49 119,681	51 575,671	54 154,451	44 553,001
Communication						
Animation						
<b>Mission de conseil renforcé</b>						
Salaires chargés et environnés	16 502,001	17 327,101	18 193,461	19 103,131	20 058,281	16 502,001
Communication						
Animation						
<b>Coordination</b>						
Salaires chargés et environnés	9 898,001	10 392,901	10 912,551	11 458,171	12 031,081	9 898,001
Sous-total:	122 951,001	129 088,551	135 553,481	142 331,151	149 447,771	
Prise en charge Pacte Territorial:	61 475,501	64 549,281	67 778,741	71 165,581	74 723,851	
<b>PETR Pays du Sundgau</b>						
AL Prise en charge Pacte Territorial:	115 635,501	121 217,281	127 078,141	133 232,051	139 693,651	636 856,611

### Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre de l'opération de « Pacte Territorial – France Rénov' Habitat 68 », et ses actions,
- **De valider** que le Pays du Sundgau pilote la mise en œuvre du « Pacte France Rénov' Habitat 68 » sur l'ensemble des volets du pacte « Territorial-France Rénov' Habitat 68 » et à l'échelle des deux Communautés de Communes, Sud-Alsace-Largue et Sundgau,
- **D'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévus dans le dispositif de « Pacte Territorial – France Rénov' Habitat 68 »,
- **D'approuver** la création d'un poste de conseiller qui assurera la mise en place du programme pendant la durée du conventionnement,
- **De permettre** au Président de solliciter les demandes de paiements auprès des financeurs signataires de la convention,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

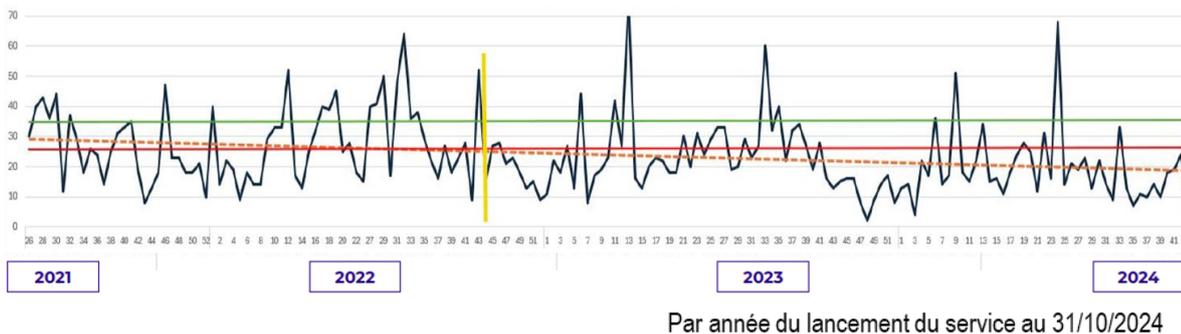
## **Point III. Avancée des projets de mobilité**

### **1. Présentation des résultats de l'audit du dispositif COVOIT'GO**

Madame Marie-Cécile LEY rappelle aux membres du Conseil que le dispositif de covoiturage Covoit'Go est en service depuis 4 ans et qu'à la demande des autorités organisatrices des mobilités (AOM) que sont les Communautés de Communes, un bilan des usages a été réalisé. Ce travail permet de cibler les points forts et les points faibles du dispositif. Des données quantitatives et qualitatives permettront d'éclairer les décisions des AOM quant à la pérennisation, au développement ou à la suppression des ligne Covoit'Go.

Madame Marie-Cécile LEY présente la fréquence des utilisations depuis le lancement des lignes Covoit'Go jusqu'à ce jour.

### EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU NOMBRE DE TRAJET RÉALISÉ



Tous mois confondus, on comptabilise 25 trajets par semaine en moyenne.

On se situe fin 2024, à environ 17 trajets par semaine.

Le potentiel passager calculé indique un usage théorique entre 35 et de 100 trajets par semaine.

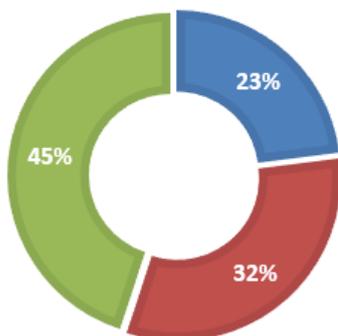
Moyenne

Tendance

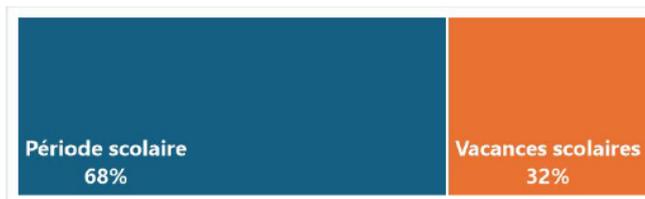
Théorique

### SELON LES TYPES DE JOUR

■ Weekend ■ Jour-type ■ Les autres jours



### Périodes Scolaire VS Vacances



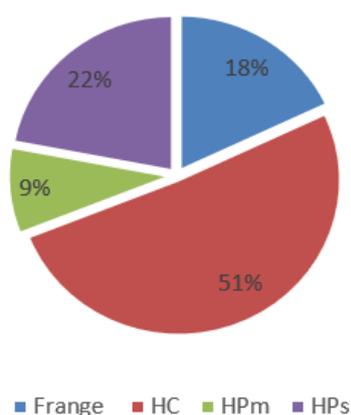
On constate que la fréquentation est presque proportionnelle entre les jours ouvrés et les weekends :

- en moyenne 23% des trajets se font le weekend,
- contre 32% les mardi et jeudi (Jour-type).

Idem si l'on analyse l'usage selon la période scolaire ou les vacances. On n'observe pas de surreprésentation des trajets en période scolaire.

## Analyse de l'usage par créneau horaire – base de travail

Usage par créneau horaire

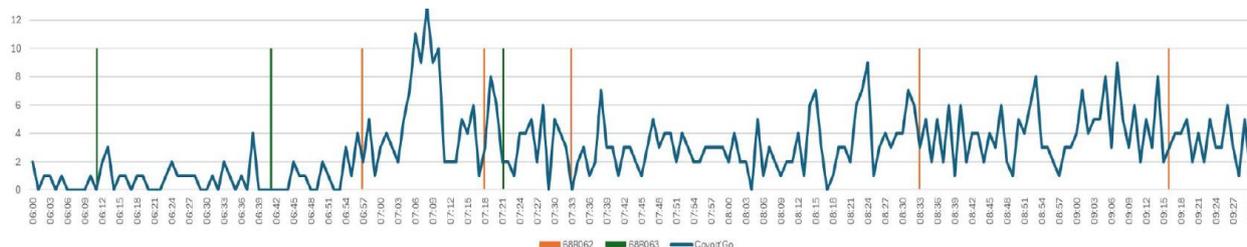


Créneau	Qualification
0h	Frange
1h	
2h	
3h	
4h	Heure creuse
5h	
6h	Heure de Pointe Matin
7h	
8h	
9h	Heure creuse
10h	
11h	
12h	
13h	
14h	
15h	Heure de Pointe Soir
16h	
17h	
18h	Heure creuse
19h	
20h	Frange
21h	
22h	
23h	

L'amplitude horaire des trajets réalisés témoigne de la diversité des types de trajets sollicités (travail, commerce, loisir...). Les heures creuses représentent la moitié des usages, ce qui peut témoigner d'une complémentarité avec l'offre de transport collectif et/ou d'un besoin en mobilité tout au long de la journée.

## Analyse de l'usage en heure de pointe

### Mise en perspective avec les passages des Car de la Région Grand Est



Base brute des appuis-boutons aux heures de pointe, en cumul, tous les jours de semaine, depuis le lancement.

**TC dans le SUNDGAU : Réseau Fluo Grand-Est Deux lignes : 68R062//68R063.**

**Courses identifiées : Heures de pointe matin, jour semaine, période scolaire, 2024, arrêt Hirsingue Mairie.**

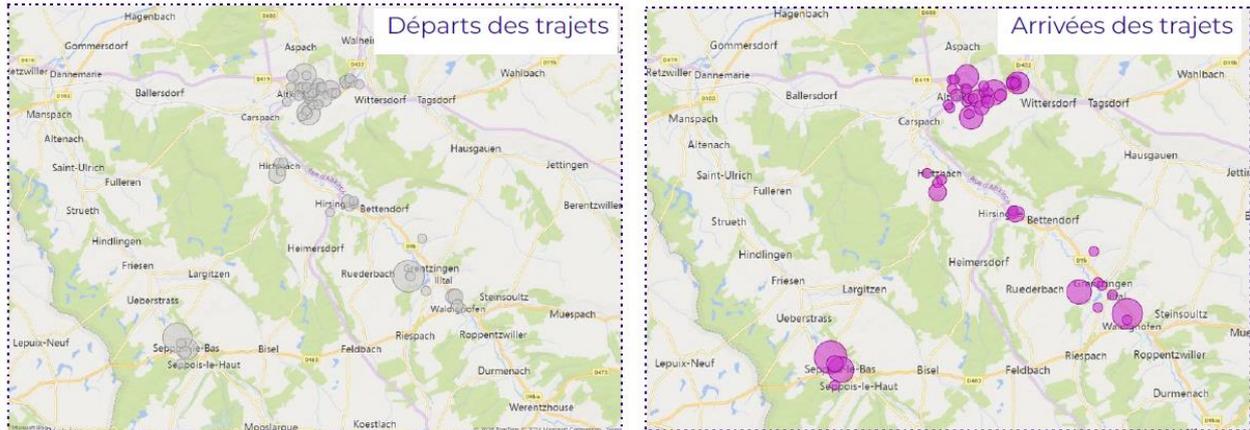
On peut observer une certaine complémentarité entre les appuis-boutons et les passages des lignes de cars. Les demandes sont plus nombreuses avant/après les passages des cars. À noter que ce travail doit être approfondi afin d'apporter une analyse par liaison et par arrêt.

### En conclusion, on constate deux choses :

- CovoitGo se substitue aux cars durant les heures creuses,
- Et permet aussi de relier l'arrêt de car au point de départ ou de destination du passager.

## La pratique du covoiturage sur les axes desservis (RNPC)

### Les liaisons Origine-Destination



Le Registre National de Preuve du covoiturage recense tous les trajets réalisés. Dans le territoire du Sundgau, on compte deux dispositifs. Covoit'Go structuré sous forme de lignes avec des arrêts et dont l'usage est spontané (lever le pouce au pied de l'arrêt). Le second système de covoiturage sur le territoire est BlaBlaCar Daily. Un système de covoiturage planifié nécessitant une inscription pour le passager et impliquant une rémunération pour le conducteur. Sur les communes desservies par le dispositif Covoit'Go, l'utilisation entre les deux systèmes est la suivante :

- Covoit'Go 83%
- BlaBlaCar Daily 17%

## 1. Bilan qualitatif

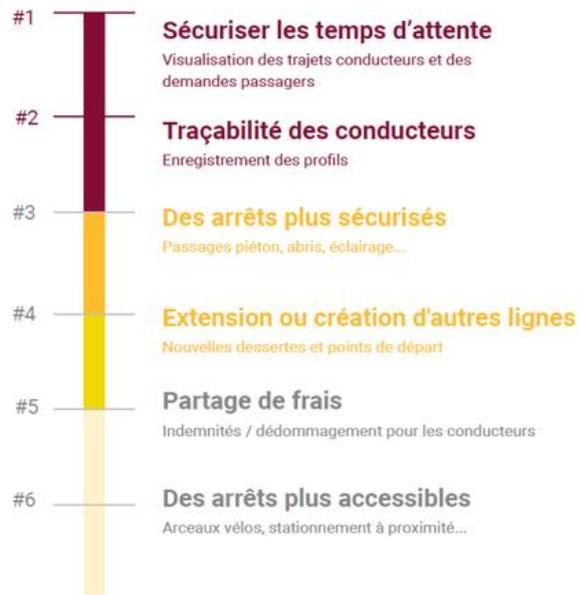
### Freins et leviers à la pratique

Freins		
	110	100%
Horaires trop variables ou inadaptés (travail, rdv...)	32	29%
Crainte que le trajet retour ne soit pas assuré	24	22%
Ne pas connaître de personne avec qui covoiturer	21	19%
Destinations trop variables ou inadaptées	20	18%
Moyen de transport actuel satisfaisant	9	8%
Souhait d'être seul-e	4	4%

Les craintes principales sont de type organisationnel avec la peur de ne pas maîtriser ses horaires. Le covoiturage est perçu comme manquant de flexibilité.

Leviers		
	103	100%
L'envie de faire des économies	28	27%
Le souci de préserver l'environnement, écologie	27	26%
L'envie de rendre service / la solidarité	21	20%
Le côté pratique (pas besoin de se garer)	11	11%
La convivialité du covoiturage	10	10%
Par obligation (pas de voiture, pas de permis)	4	4%
La fatigue de conduire	1	1%
Partager le trajet a la place d'être seul	1	1%

### Les améliorations du service citées par les répondants



## 2. Détail et choix des scénarios proposés pour développer le réseau

### 1- Evolutions possibles

Madame Marie-Cécile LEY souligne que la réserve de public captif s'élève à environ 100 trajets hebdomadaires, elle rappelle qu'à ce stade, ce sont 25 trajets qui sont réalisés par semaine. Il va donc falloir être en mesure de chercher ce volume de passagers pour que le prix du dispositif Covoit'Go soit le plus compétitif possible.

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la poursuite de Covoit'Go et son potentiel développement est une décision qui appartient aux Communautés de Communes qui sont les autorités organisatrices des mobilités.

Madame Marie-Cécile LEY confirme que les AOM doivent se positionner et exprimer au PETR ce qu'elles souhaitent faire pour l'avenir de Covoit'Go. Elle précise que le Pays du Sundgau expérimente le dispositif depuis 3 ans et que le renouvellement de contrat se posera en début d'année 2025. Elle ajoute avoir transmis un courrier aux Présidents des deux AOM pour exposer le bilan de l'Audit Covoit'Go dans les commissions mobilités des Communautés de Communes. Madame Marie-Cécile LEY ajoute que les éléments forts qui ressortent de l'Audit sont :

- un temps d'attente passager de 5 minutes avant d'être pris en charge,
- et 83% des trajet de covoiturage se font via Covoit'Go dans les communes desservies par le dispositif.

Elle fait remarquer qu'un temps d'attente de 5 minutes à un arrêt revient à constater que Covoit'Go relève d'un très haut niveau de service si l'on parlait d'un cadencement de réseau de bus. Or un cadencement aux 5 minutes pour une ligne de bus revient à un coût de fonctionnement qui s'élève à environ 2 Millions d'euros par an sur un axe comparable aux lignes Covoit'Go existantes :

- Altkirch Gare – Waldighoffen
- Altkirch Gare – Seppois-Le-Bas

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que pour l'année 2024, le coût de fonctionnement de Covoit'Go bénéficie d'un financement « Fond Vert » de l'Etat à hauteur de 28 800 €. Le reste à charge pour le Pays du Sundgau est de 5 000 €.

Pour chercher de nouveaux utilisateurs et par conséquent faire baisser le coût moyen du trajet, elle présente les possibilités de communication suivantes :

#### Diversification des moyens de communication : digitalisation

 **Facebook & Google Ads du 24/11 au 05/12 + début S2**

 **Communes géo-ciblées :**

- Communes desservies par les lignes
- 1er cercle - autour des 2 lignes du réseau :
- 2ème cercle - large avec cible plutôt conducteurs

**Budget global : 2 300 €**

**PROPOSITION :**

→ Objectifs : **Acquisition & Notoriété**

→ Montant total : **2 500 €**

→ Achat média Facebook (Meta)

→ Ciblage : communes desservies par le réseau, avec du contenu diversifié

→ CTA : vers le site du PETR

→ KPI :

◆ **Vues sur la vidéo de présentation**

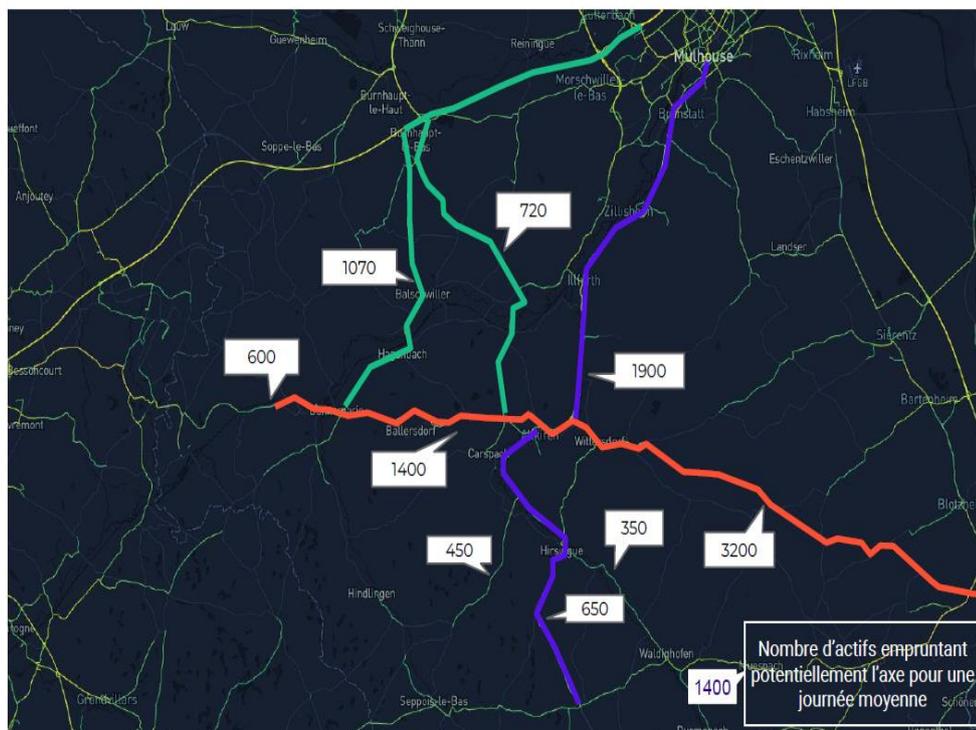
◆ **Demandes d'inscription au kit de bienvenue**

◆ **Appuis-boutons**

Madame Marie-Cécile LEY propose de présenter les possibilités de développement futur du réseau à partir de chiffres consolidés de l'analyse des flux de déplacement sur le territoire.

→ **Scénario 1 - Les lignes de covoiturage à haut niveau de services (COHNS)**

**Vue macro**



Plusieurs axes sont très empruntés par les actifs et peuvent faire l'objet d'une étude de pertinence à un déploiement d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service :

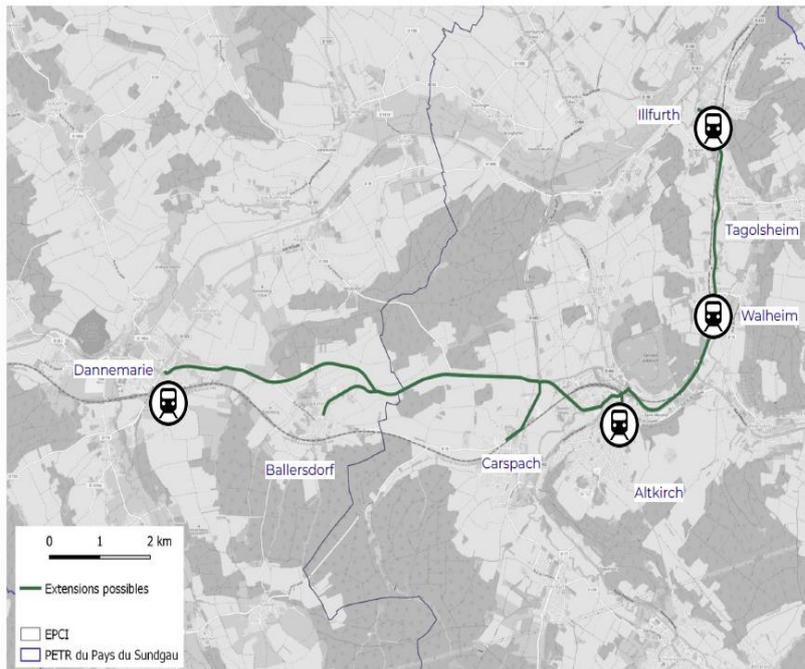
*Lecture de la carte : la carte représente les flux domicile-travail qui passent par les axes ciblés et dont les volumes sont affichés.*

*On comptabilise potentiellement 1400 actifs qui passent entre Dannemarie et Altkirch par la D419, chaque jour.*

- **La D419 rabatement sur la ligne du car express Sundgomobich.**
- **La D432 reliant Ferrette à Mulhouse.**
- **La D103 et la D466 reliant Burnhaupt et l'autoroute A36 à Altkirch et Dannemarie.**

→ **Scénario 2 - La liaison principale et structurante du PETR**

**Dannemarie <> Altkirch <> Illfurth**



**Domicile travail (Tous modes)**

Origine \ Destination	Dannemarie	Ballersdorf	Carspach	Altkirch	Walheim	Tagolsheim	Illfurth	Total général
Dannemarie		5	10	100	0	0	20	135
Ballersdorf	20		5	35	0	0	5	65
Carspach	30	0		140	0	5	5	180
Altkirch	30	0	15		0	0	25	70
Walheim	0	0	10	25		20	20	75
Tagolsheim	0	0	0	20	0		5	25
Illfurth	10	0	10	85	0	15		120
<b>Total général</b>	<b>90</b>	<b>5</b>	<b>50</b>	<b>405</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>670</b>

Source : INSEE 2019

Part modale :

30% à 40% depuis Altkirch vers Dannemarie et Illfurth

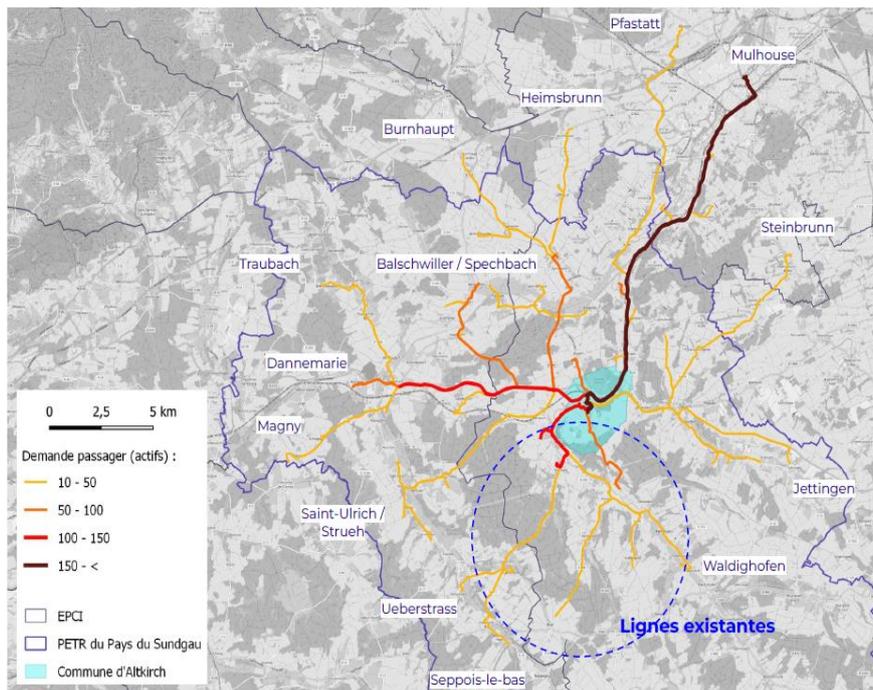
1% à 3% entre les autres OD

**Cibles :**

- Intra-communal, 670 actifs se déplacent entre les différentes communes du corridor.
- Les gares SNCF, près de 2500 actifs en provenance des communes du corridor se rendent à Mulhouse, Bâle et à Belfort

→ **Scénario 3 - Amélioration de la desserte d'Altkirch**

**La demande passager des actifs**

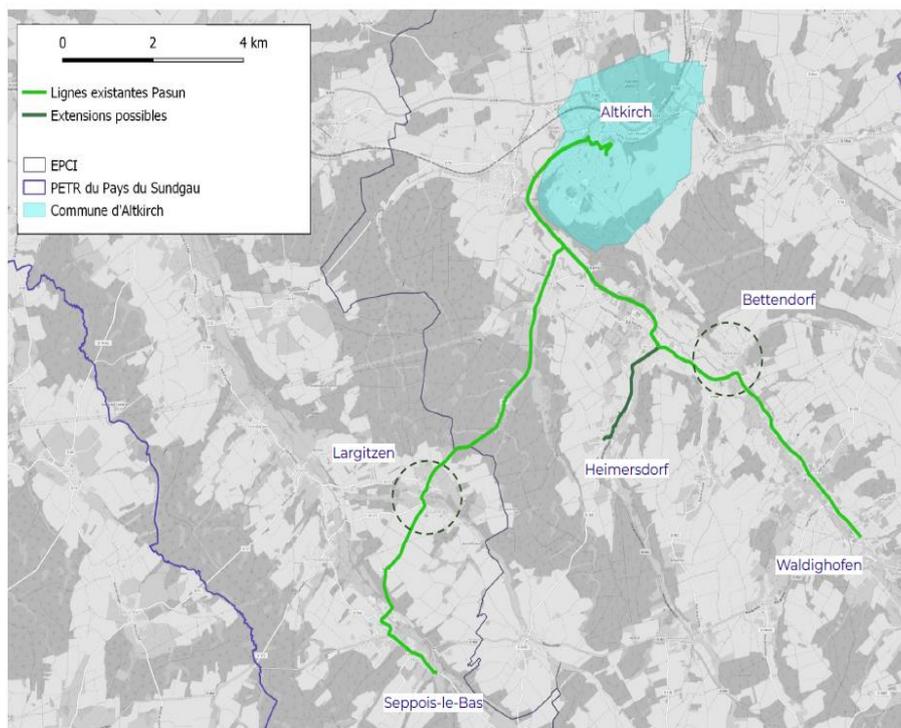


Parmi les axes desservant Altkirch, deux concentrent la majorité de la demande passager :

- La D432 entre Mulhouse et Altkirch
- La D419 entre Dannemarie et Altkirch

La demande est également importante depuis Hirsingue, commune déjà desservie par une ligne.

→ **Scénario 4 - Extension des lignes actuelles**



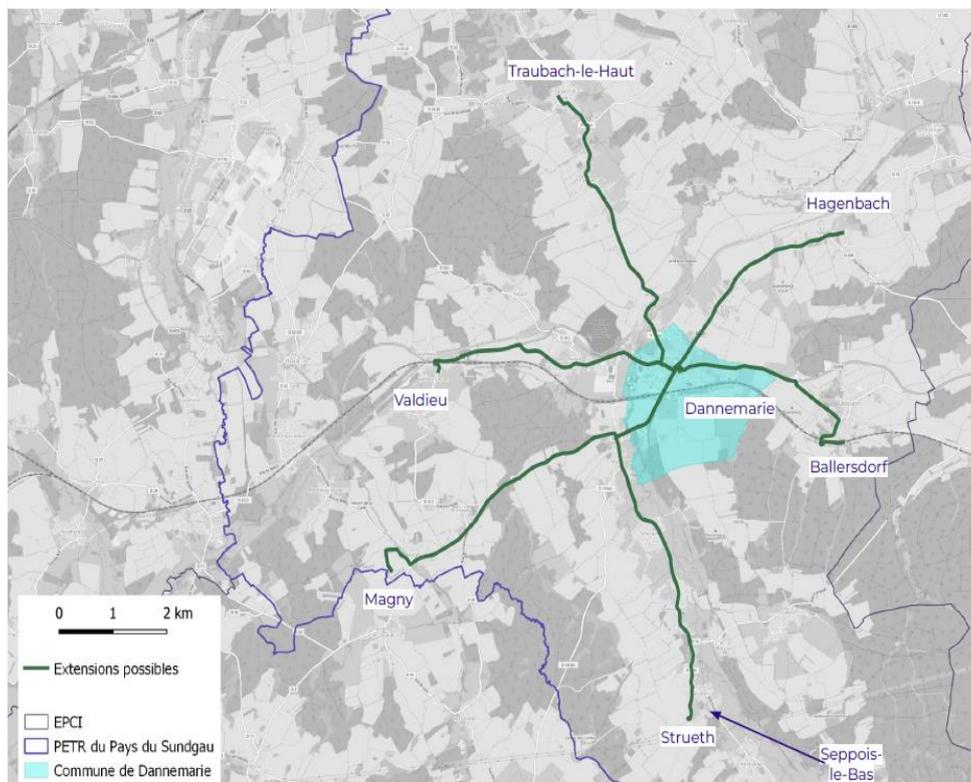
Domicile travail (Tous mode)			
Lignes / Cibles	Altkirch	Gare d'Altkirch	Total
Heimersdorf - Altkirch	15	60	75
Largitzen - Altkirch	20	40	60
Bettendorf - Altkirch	25	35	60
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>135</b>	<b>195</b>

Deux communes ne sont pas desservies par le service alors qu'elles sont traversées par une ligne de covoiturage :

- Bettendorf
- Largitzen

Une extension est également possible en direction de Heimersdorf sur la continuité de la D432.

→ **Scénario 5 - Nouvelles lignes en rabattement vers la gare de Dannemarie**



Domicile travail (Tous mode)			
Lignes / Cibles	Dannemarie	Gare de Dannemarie	Total
Strueth - Dannemarie	55	140	195
Magny - Dannemarie	40	145	185
Traubach-le-Haut - Dannemarie	20	130	150
Valdieu - Dannemarie	20	95	115
Hagenbach - Dannemarie	40	30	70
Ballersdorf - Dannemarie	20	15	35
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>555</b>	<b>750</b>

Six axes ont un potentiel passager et conducteur pertinent pour envisager de nouvelles dessertes. L'objectif est principalement de desservir la gare de Dannemarie afin de capter les actifs se rendant à Mulhouse, Bâle ou à Belfort. La desserte des emplois de Dannemarie est une cible plus secondaire. 15 communes supplémentaires seraient desservies.

La commune de Seppois-le-Bas peut être envisagée comme une extension en direction de Dannemarie malgré un potentiel conducteur limité qui peut engendrer des temps d'attente plus longs.

Madame Marie-Cécile LEY relève que Monsieur Joseph-Maurice WISS a exprimé en Conférence des Maires, le samedi 14 décembre, la pertinence de Covoit'Go pour rabattre les futurs usagers de la ligne entre leur domicile et les arrêts de bus. Elle remercie Monsieur WISS pour cette proposition et confirme que l'enjeu des mobilités dans le Sundgau réside bien à articuler plusieurs modes de déplacement de façon efficace.

## **2- La suite pour Covoit'Go**

**Présentation en inter-commission réunissant les commissions mobilité (CCS)/Environnement-Développement durable (CCSAL) des Communautés de communes/AOM. Date à déterminer**

Madame Marie-Cécile LEY a sollicité les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue le 8 novembre afin de convenir d'une rencontre pour présenter les résultats de cet audit, lesquels permettront de définir et de décider ensemble des suites à donner :

- Au renouvellement du contrat avec notre prestataire ECOV afin de pérenniser le dispositif dans le temps ;
- Au portage et l'attribution des moyens nécessaires à la poursuite de ce projet ;
- À la coordination des dispositifs de covoiturage sur le territoire ;
- Aux perspectives d'évolution du service, afin d'optimiser son efficacité et d'adapter son fonctionnement aux besoins du territoire.

Monsieur Christian SUTTER confirme que c'est bien aux Commissions mobilités de prendre une telle décision sur la base des éclairages apportés par l'Audit. Il demande à quelle date le contrat avec ECOV doit être renouvelé.

Madame Marie-Cécile LEY indique que ECOV devra être informé des suites à donner au contrat avant la fin du premier trimestre 2025. Elle se tient disponible pour une présentation en commissions au mois de janvier 2025.

## **3. Point d'étape du projet Sundgomobich.**

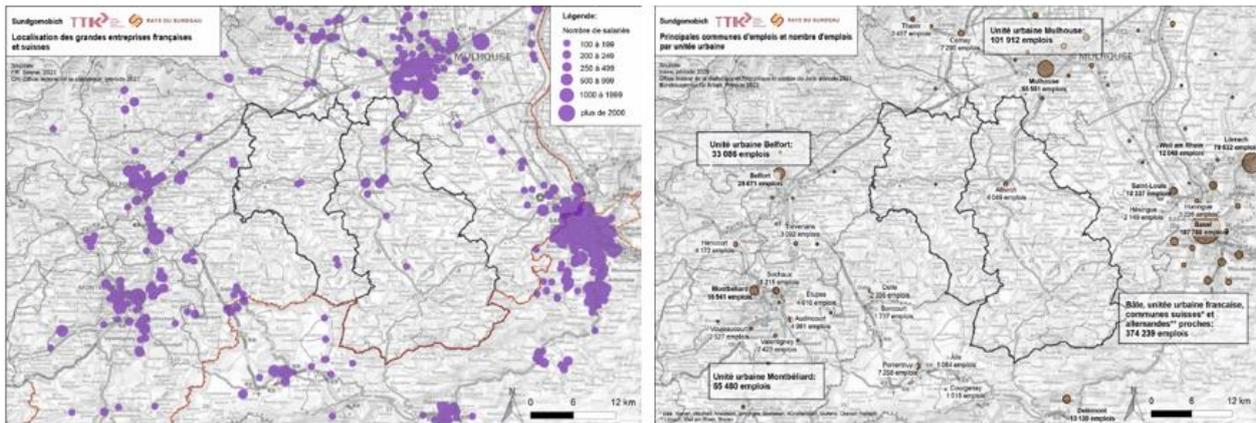
Le Président indique aux délégués du Conseil que le Pays du Sundgau a vocation à expérimenter, à défricher et à proposer des solutions qui fonctionnent aux Communautés de Communes ou d'autres partenaires. Sur la question des mobilités, les solutions étudiées sont globales. Ainsi, le projet Sundgomobich s'articule avec les solutions cyclables et de covoiturage. Mais ici, l'objectif est d'étudier la faisabilité d'une ligne de transport structurante qui connecte le territoire en ses différents points et vers la métropole tri nationale de Bâle via l'aéroport de Bâle-Mulhouse. On parle, ici, d'un projet concret dont la région est déjà en train d'étudier la mise en fonction.

Madame Marie-Cécile LEY fait un rappel du calendrier de réalisation de l'étude Sundgomobich.

**Fin de la phase 1** → COTECH le 5 novembre dernier, COPIL en janvier 2025

Présentation des principales (nouvelles) données soit :

- **L'enquête de déplacement et d'intérêts pour des lignes interurbaines transfrontalières**
- **La matrice Origine/destination**



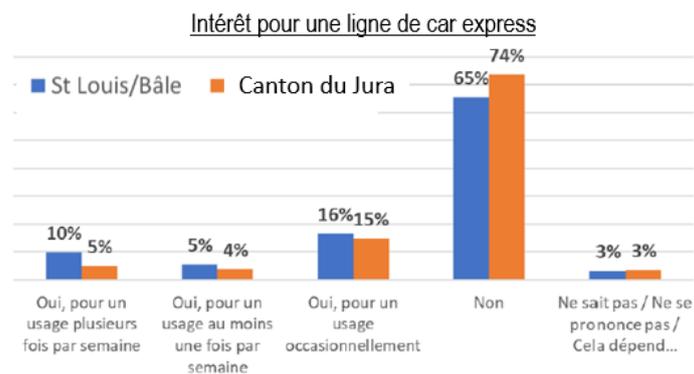
Pôle / destination	Emplois occupés par des actifs résidant dans le Pays du Sundgau
Mulhouse (pôle urbain)	5 508
Saint Louis (pôle urbain)	1 475
Belfort – Montbéliard	492
Bâle (commune)	3 387
Agglomération de Bâle (zone tarifaire 10-11-12-15)	5 717
Autres communes étrangères (en suisse et en Allemagne)	2 270

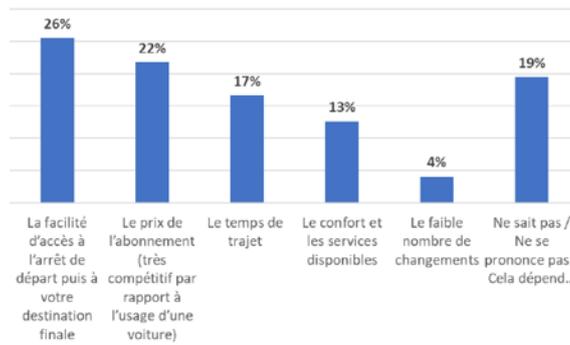
Le Président démontre par ces cartes et les flux existant entre le Sundgau et les agglomérations voisines, que le Territoire du Sundgau est véritablement une centralité rurale dense aux périphéries urbaines. Il insiste sur le fait que l'unité urbaine de Bâle concentre 374 239 emplois, ce qui est plus que dans l'ensemble du département du Haut-Rhin. Cette réalité nous indique que les flux pendulaires entre le Sundgau et les 3 frontières ne sont pas près de se tarir.

### Principaux résultats de l'enquête de mobilité (627 répondants)

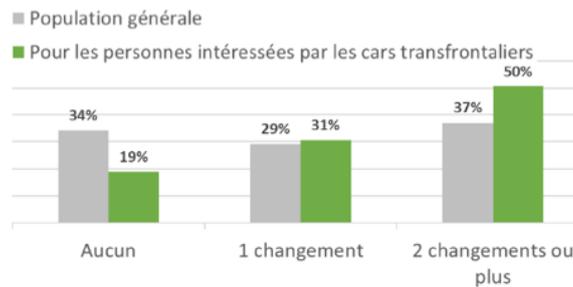
#### IMPORTANT :

- En lien avec les enquêtes téléphoniques : **hypothèse que les TC capteraient environ 10 % des flux de/vers Bâle/St-Louis.**
- Cela représenterait environ 500 voyageurs par jour pour chaque ligne nord et sud, ou environ 800 voyageurs par jour pour une seule ligne sur l'axe sud.





Critères d'utilisation d'une ligne de car express



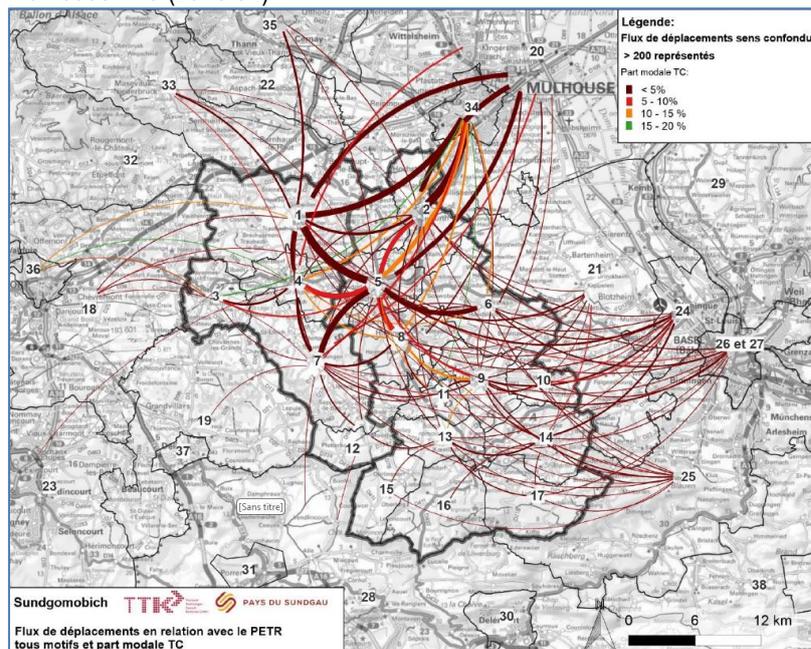
Nombre de changements acceptables

Madame Marie-Cécile LEY partage le constat que 10% des sondés étant prêts à réaliser plusieurs trajets par semaine entre le Sundgau et Bâle grâce au futur bus peut paraître faible. Ce chiffre est en réalité énorme puisqu'il représente 1 810 trajets jour. En effet, les flux mesurés et cartographiés entre l'axe Sundgau-Saint-Louis-Bâle s'élèvent à 18 100 par jour.

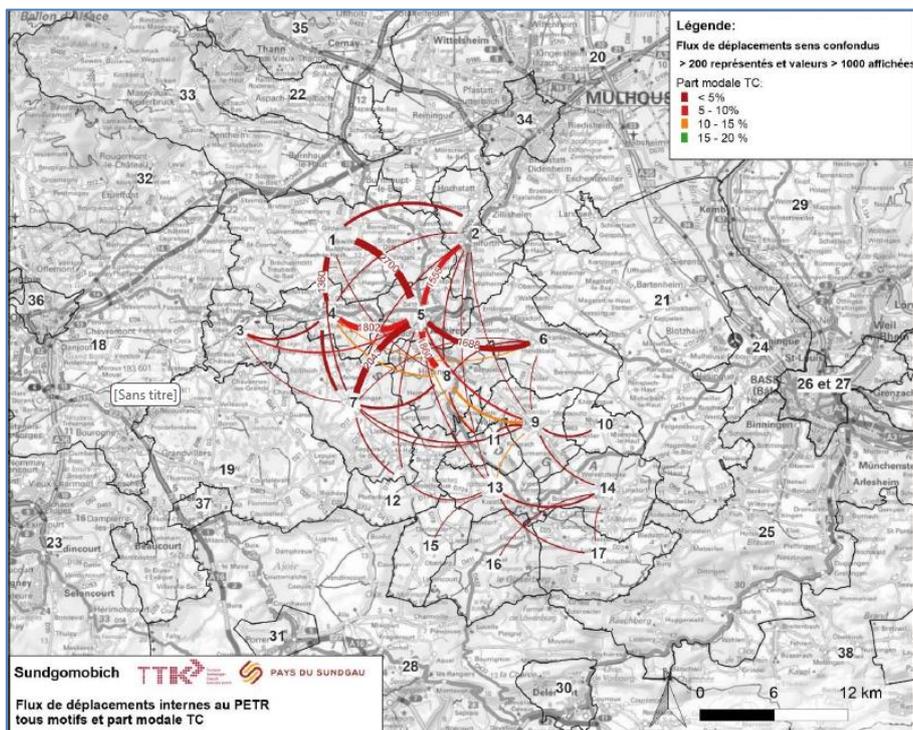
Madame Marie-Cécile LEY propose de faire un point précis sur les matrices de déplacement qui cartographie les trajets du point de départ au point d'arrivée. Afin de comprendre la géographie des déplacements tous confondus de nos habitants, le Président ajoute que la richesse de l'étude revient à créer des données qui n'existaient pas. En effet, les données de l'Insee nous renseignent exclusivement sur les trajets domicile-travail. L'enquête réalisée permet également de renseigner tous les autres motifs de déplacement : loisirs, sport, commerce, famille, santé.

**28 600** déplacements quotidiens entre le Sundgau et Mulhouse (zones 20 et 34) les plus importants :

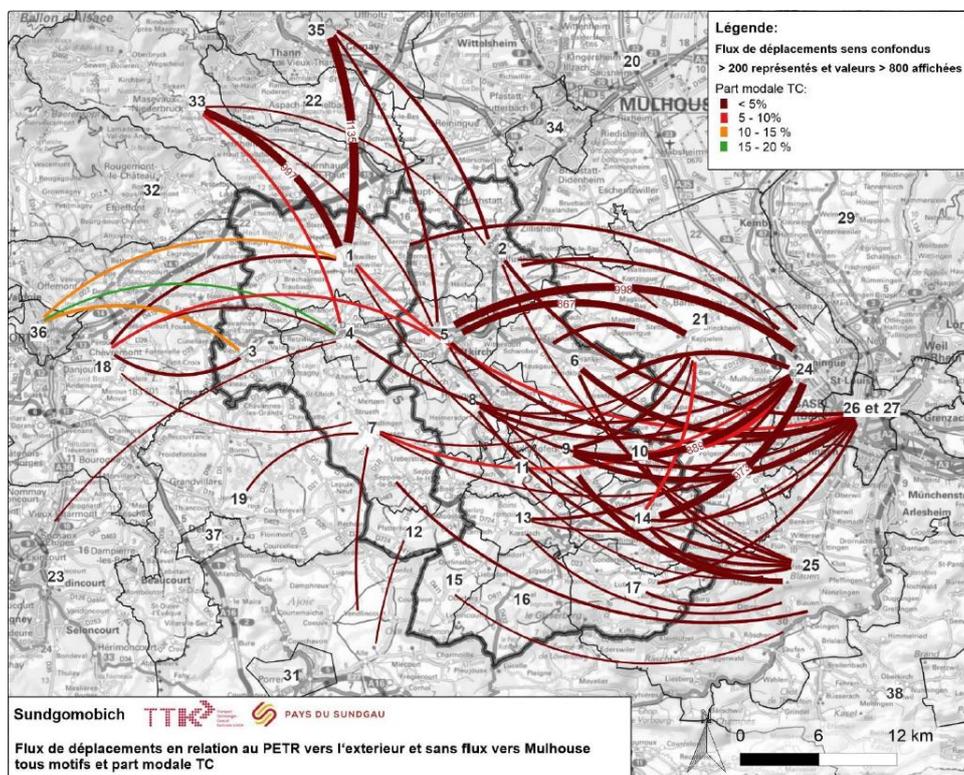
- 12 400 de/vers Agglomération de Mulhouse sans Mulhouse ville (zone 20)
- 16 200 de/vers Mulhouse ville (zone 34)

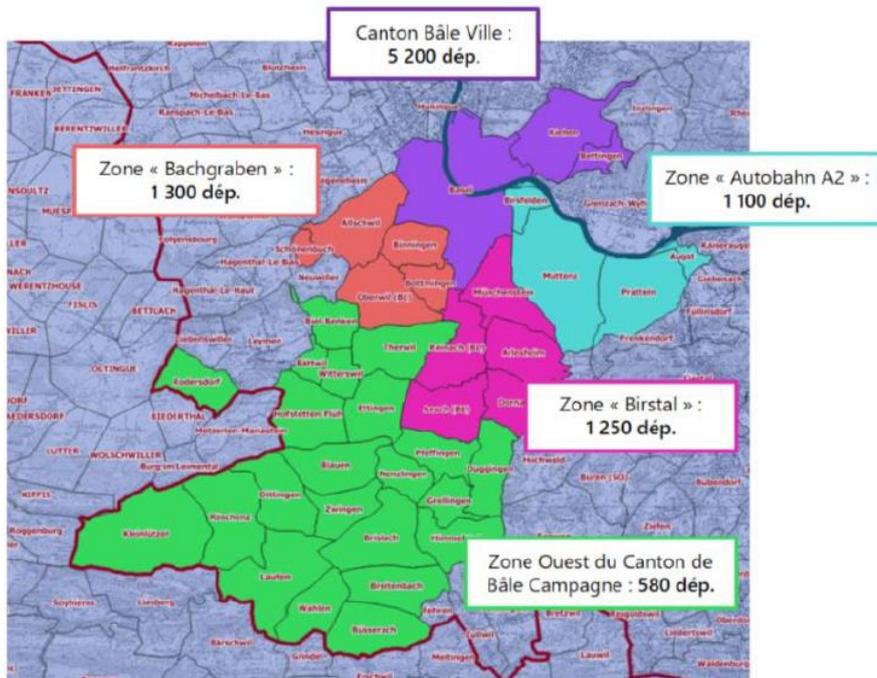


33 500 déplacements quotidiens dans le périmètre du Pays du Sundgau.  
 Notamment 11 600 entre Altkirch et ses communes voisines.



- 18 100 déplacements entre le Sundgau et Saint-Louis/Bâle (zones 24, 25, 26 et 27)
  - 7 400 de/vers Saint-Louis (zone 24)
  - 5 500 de/vers Bâle-ville (zones 26/27)
  - 5 200 déplacements entre le Sundgau et Bâle-campagne (voir zone 25 découpée)



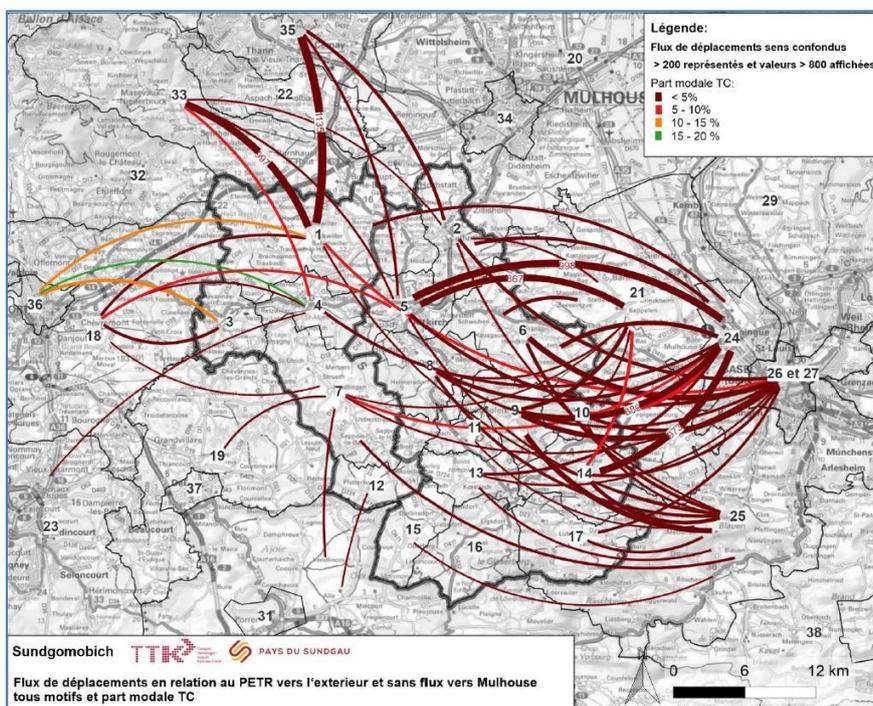


3 000 déplacements de/vers Belfort et son agglomération surtout des zones nord-ouest du PETR (3, 1, 5, 4, et 7)

1 050 déplacements quotidiens sont observés de/vers Montbéliard, surtout des zones nord-ouest du PETR (3, 1, 5, 4, et 7)

2 140 déplacements quotidiens entre le Sundgau et le Canton du Jura principalement depuis les zones 3, 7, 12 (vallée de la Largue) et 15

- 535 de/vers Delémont
- 490 de/vers Porrentruy
- 1 115 pour le reste du Canton



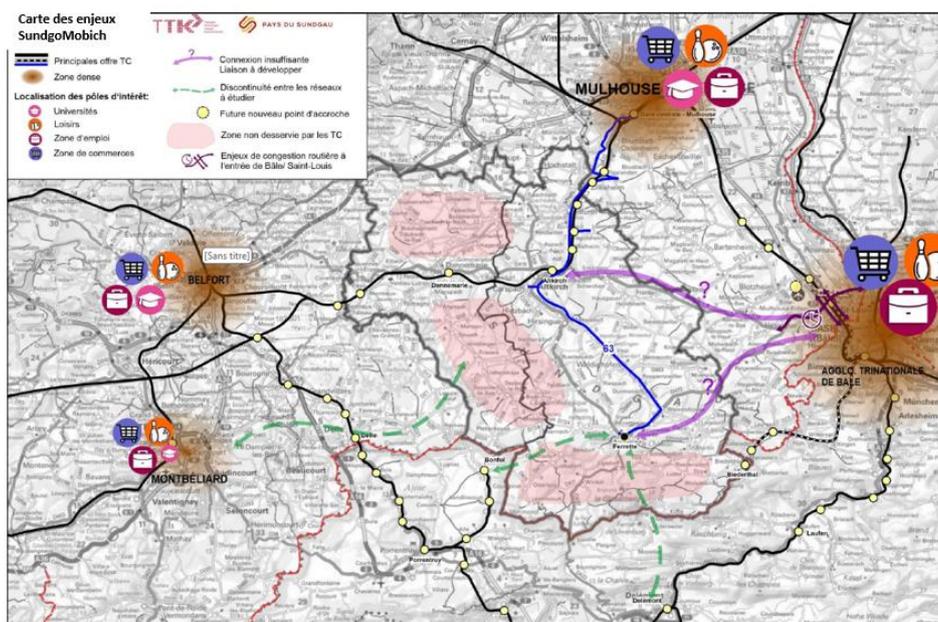
## Synthèse de déplacements

Grand pôle de destination	Sous-pôle	Flux quotidiens sous-pôles	Flux total grand pôle
Sundgau (interne)			<b>33 500</b> (dont 11 600 pour le pôle principal Altkirch)
Mulhouse	Mulhouse ville	16 200	<b>28 600</b>
	Agglomération mulhousienne	12 400	
Saint-Louis/BS/BL	Saint-Louis (zone urbaine)	7 400	<b>18 100</b>
	Bâle-Ville	5 500	
	Bâle-Campagne	5 200	
Canton du Jura	Delémont	535	<b>2 140</b>
	Porrentruy	490	
	Reste Canton	1 115	
Belfort (ville et agglomération)			<b>3 000</b>
Montbéliard (ville et agglomération)			<b>1 050</b>

### Entretiens avec les différents partenaires du projet :

- Les attentes en majorité vers une liaison avec un itinéraire direct et express vers l'agglomération bâloise. Les enjeux associés de rabattements sont donc très marqués. La qualité du service, au sens large, est mise en avant pour maximiser l'attractivité d'une telle ligne et in fine sa réussite.
- La région Grand-Est est prête à assumer son rôle d'AOM pour les mobilités interurbaines.
- Ce projet saura puiser des éléments d'autres initiatives (Car Express Fluo, lignes transfrontalières Distribus). Le caractère de la démarche Sundgomobich reste néanmoins unique, avec des sujets dominants de coordination et coopération multipartite (financement, tarification, lobbying, etc.).
- Le principe d'équité territoriale est mis en avant pour la desserte du sud du Sundgau, sans pour autant que ne se dégage d'itinéraire intuitif, tant du côté français que du côté suisse. La recherche de flux directs massifiés n'est pas forcément l'approche la plus adéquate.

### En conclusion, le projet SundgoMobich permet de mettre en lien 6 réseaux de transports publics.



Madame Marie-Cécile LEY informe les membres du Conseil que la Région Grand Est a pleinement pris la mesure structurante du projet et se positionne favorablement dans un potentiel portage de la ligne de car, en vertu de l'exercice de sa compétence mobilité. Elle ajoute avoir participé samedi dernier à l'inauguration d'une ligne de car Express en Allemagne voisine. Cette nouvelle ligne de car reliera la Vallée de la Wiese à l'EuroAirport via Weil Am Rhein et partagera un arrêt commun avec la future ligne Sundgomobich. Ainsi notre projet permettra de relier le Sundgau au Nord-Ouest de la Suisse et au Sud-Ouest de l'Allemagne.

Pour terminer, le Président rappelle que les liaisons de car interurbaines (entre un périmètre de délégation de service publique et un territoire non-couvert par un réseau de transport) sont opérées par la Région Grand Est. Il souligne, avec enthousiasme, l'intérêt que la région porte sur ce projet. Un intérêt qui est également partagé par les cantons de Suisse voisine (Basel-Stadt, Basel-Landschaft, République et Cantons du Jura).

#### **Point IV. Production et usages des énergies renouvelables**

Monsieur Denis NASS rappelle que l'étude « flotte faible émission » s'est bien terminée, comme prévu, en 2024. Il remercie la Région Grand Est pour son soutien financier, ainsi que les entreprises qui ont participé à la démarche pour dimensionner la station. Cette démarche a permis d'identifier le volume de flotte captive, de stabiliser le modèle juridique de l'outil et de construire un projet d'économie circulaire permettant d'améliorer la qualité de l'air.

Nous sommes actuellement en discussion avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin, la SAFER et les collectivités, pour rechercher un foncier constructible.

La Loi Climat et Résilience du 22 Août 2021 intègre un volet ambitieux en termes de réduction de la consommation foncière. Le législateur impose aux collectivités de diviser par deux les espaces consommés entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation réelle observée entre 2011 et 2021. Les services de l'Etat sont particulièrement vigilant à la sobriété foncière des nouveaux aménagements réalisés par les collectivités. Ainsi la DDT du Haut-Rhin a demandé au Pays du Sundgau de réaliser un inventaire du foncier déjà artificialisé sur lequel pourrait s'implanter la station.

Nous sommes face à une injonction paradoxale, les stations délivrant du carburant de gaz vert étant soumises à périmètre ICPE de 100 mètres au moins, nous relevons qu'il est particulièrement difficile de les installer dans les espaces déjà urbanisés. A l'inverse, si la seule faisabilité d'implantation s'inscrit bien en zone agricole, nous devons démontrer que toutes les autres possibilités d'implantation ont été analysées. Il convient de noter que la cohérence avec les objectifs de planification écologique apparaît complexe. La décarbonation des activités nécessite d'utiliser un minimum d'espace agricole, naturel et forestier et nous militons pour que le cycle complet du projet soit analysé et non son simple prisme foncier. Enfin, il ne s'agit pas remettre en cause les orientations de sobriété foncière définies par l'état mais de trouver le bon équilibre entre création de valeur économique, environnementale et préservation de la ressource foncière.

Cette question foncière est celle qui occupe le Pays du Sundgau dans la faisabilité de ce projet.

# 1. Station Multi-énergies : recherche de foncier

## Parcelle identifiée sur Ballersdorf – Zone A



La parcelle 0129 située à Ballersdorf est classifiée dans le PLU **comme zone Agricole**.

**Réseaux:** GRDF

**Son propriétaire:** la CEA

**Sa surface:** 3250 m<sup>2</sup>

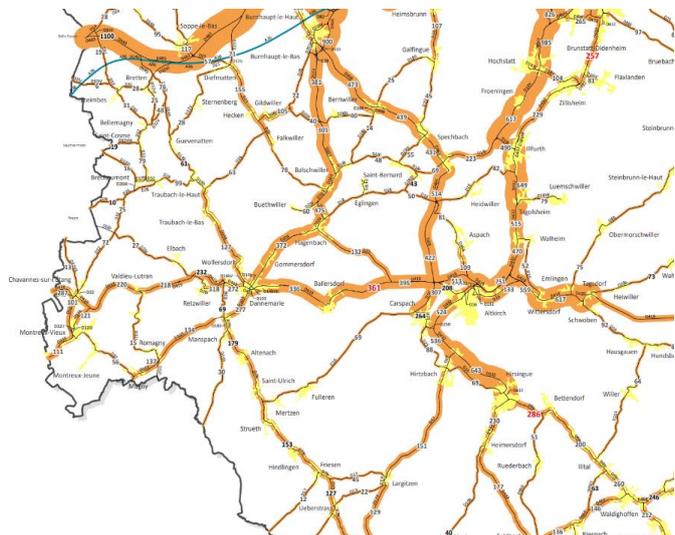
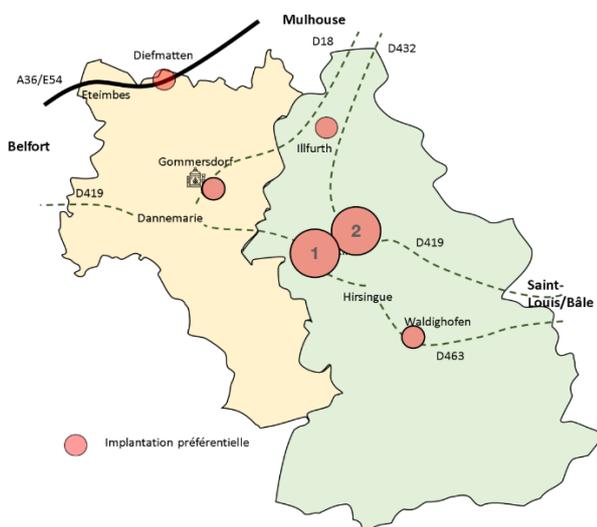
**Flux de véhicules:** 336

Nous avons rencontré des freins lors du processus de recherche de foncier. Certains fonciers demandent une modification de PLU. D'autres sont situés hors des axes présentant un flux de transports important.

Si vous identifiez un terrain adapté à la mise en place d'une station multi-énergies, vous pouvez contacter l'équipe du Pays du Sundgau - mail : [planclimat@pays-sundgau.fr](mailto:planclimat@pays-sundgau.fr)

**Pour rappel, le terrain à identifier présente les caractéristiques suivantes :**

1. Pour station publique - surface : 2000 m<sup>2</sup> min,
2. Terrain constructible,
3. Réseaux de gaz à proximité (Commune raccordée),
4. Réseau électrique bas tension,
5. Passage important de véhicules poids lourds.



## 2. Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie 100% gaz vert : Lancement AMI

Monsieur Denis NASS rappelle que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau s'engage aux côtés de GRDF en faveur de la transition énergétique et ambitionne de devenir un territoire 100% « Gaz Vert » à l'horizon 2030.

**PREMIERE ETAPE** : lancement d'un AMI

### Objectifs AMI

- Mettre en évidence et accompagner des initiatives qui en sont encore au stade de la réflexion.
- Soutenir la filière élevage et aider les agriculteurs dans l'émergence d'unités de méthanisation rentables et écologiquement exemplaires, pour garantir des projets clés en main.
- Créer de la valeur ajoutée économique et environnementale sur le territoire tout en contribuant à atteindre l'objectif de 100% de gaz vert dans les réseaux sundgauviens d'ici 2030.

Monsieur Denis NASS indique que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse principalement aux exploitants agricoles en ce qui concerne la production de gaz vert. En effet, le gisement de matière première est principalement constitué de fumiers et de lisiers. La méthanisation permet à la fois de donner une valeur financière aux produits résiduels d'élevage, de créer une énergie locale et bas carbone, mais également de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises. Au-delà du prime de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'amélioration de la qualité de l'air, la question est aussi d'ordre économique. En effet, la capacité du territoire du Sundgau à produire une énergie avec une matière première qu'elle maîtrise est un facteur de sécurité des prix et de disponibilité de la ressource.

La production de gaz vert offre une ressource complémentaire pour les éleveurs sur le territoire et permet une pérennité quant à la disponibilité d'une énergie abondante et bas carbone.

Au regard des tensions géopolitiques qui s'expriment dans les régions productrices de gaz naturel et de pétrole, et de la répercussion de ces tensions sur la fluctuation du prix de l'énergie, le projet 100% gaz vert du Pays du Sundgau, apporte des solutions concrètes pour stabiliser les prix de l'énergie.

**Pour atteindre l'objectif ambitieux de 100 % gaz vert dans le Sundgau, le PETR a tissé un partenariat réunissant les compétences techniques, financières et administratives nécessaires permettant d'y parvenir** : GRDF, Territoire Energie Alsace, et la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

La distribution géographique des exploitations d'élevage incite le Pays du Sundgau à tisser des partenariats avec Saint-Louis agglomération. L'activité d'élevage est encore fortement présente dans le sud de l'agglomération Ludovicienne et pourrait permettre d'atteindre les volumes nécessaires de matière : objectif 100% gaz vert.

**Événement de lancement : 3 février 2025**

**Accompagnement :**

- Identifier les besoins d'accompagnement et/ou de financement de chaque candidat ;
- Mettre en réseau les acteurs qui répondront à l'AMI afin d'identifier des synergies possibles ;
- Aider les candidats à définir leur projet pour l'adapter à leur exploitation et si nécessaire, accompagner les porteurs de projet à choisir un développeur commun afin de réaliser des économies d'échelle ;
- Identifier les étapes et le partenariat à mettre en place selon le type de portage et le modèle de projet souhaité : collectif 100% agricole, projet mixte agriculteurs/développeur/collectivité, projet individuel ;
- Contribuer à la recherche de foncier et soutenir les démarches administratives nécessaires à l'émergence d'une unité de méthanisation ;
- Coordonner et garantir la gestion des projets dès leur émergence (identification des opportunités, choix du prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité, aide à la demande de financements...), jusqu'à la mise

en injection des sites ;

- Accompagner les porteurs des projets dans une démarche de concertation et d'acceptabilité locale ;
- Proposer des aides à la réalisation d'études via les Fonds européens LEADER et des cofinanceurs publics ;
- Accompagner les porteurs dans la recherche d'investisseurs privés et publics (SEM ENR, Territoire d'Energie Alsace, ...) si souhaité.

Le Président, Monsieur Nicolas JANDER, observe que ce projet de transition énergétique est une véritable stratégie de territoire. Il sécurise sur le plan économique une activité emblématique de notre territoire : l'élevage.

L'élevage, c'est à la fois des savoir-faire ancestraux, une force agro-industrielle pour le Sundgau et une capacité à maintenir des équilibres environnementaux dans le contexte de dérèglement climatique qui soumet la biodiversité à rude épreuve et exacerbe les risques de sécheresse/inondation.

Maintenir l'élevage, c'est permettre la préservation des prairies en herbe. Entretenir ces prairies en herbe, c'est renforcer les capacités agronomiques des sols à filtrer les eaux souterraines. Cependant, on se rend compte, ici, que la préservation de la ressource en eau n'est pas le seul levier durable à mettre au crédit de l'élevage. C'est aussi une formidable opportunité pour concilier transition énergétique et développement économique.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que l'intérêt de la démarche est d'également de penser les usages du Gaz vert en amont des capacités de production. Le Pays du Sundgau avec ses partenaires, que sont en premier lieu les Communautés de Communes, construit un système de transition viable qui va de la production dans les unités de méthanisation à la consommation dans la future station, ainsi qu'à la réutilisation des gaz résiduels issus de la méthanisation : le CO2 biogénique.

Le Président confirme que le CO2 issu de la méthanisation mais surtout de la cimenterie Holcim, implantée à Altkirch, peut trouver un marché via le carburant aéronautique (SAF). Une rencontre est prévue à ce sujet avec les responsables de l'EuroAirport le 23 janvier 2025.

## Point V. Projet alimentaire territorial

### 1. Financement des actions PAT 2025-2027

Monsieur Denis NASS présente les principales actions et leurs financements inscrit dans le cadre de la nouvelle convention de la DRAAF.

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses	Montant	Financement	Montant	Taux subventionné
Poste PAT	126 000,00 €	DRAAF	44 100,00 €	35%
Accompagnement de la Chambre d'Agriculture d'Alsace	30 000,00 €	DRAAF	21 000,00 €	70%
Poste ETP gestion de commande et livraison des goûters locaux	76 958,28 €	DRAAF	48 483,72 €	63%
Formation et Animation Défi FAAP	8 820,00 €	CeA, CCS (GERPLAN)	4 010,00 €	45%

#### Opération des goûters locaux

Expérimentation de la CCS depuis 2023 : livraison de goûters locaux auprès des périscolaires de la CCS.

#### Objectifs :

- Soutenir les producteurs en circuits courts et de proximité,
- Sensibiliser/éduquer les jeunes à une alimentation locale et durable.

#### Perspectives :

- Pérennisation et développement de l'opération à l'échelle du Pays du Sundgau,
- Service de commande et livraison de produits locaux par les es agents des CC.

### **Public cibles :**

- Elèves bénéficiant des goûters des établissements périscolaires.
- Producteurs/Eleveurs, Distributeurs.
- Agents des collectivités.

Le Président relève que les Communautés de Communes vont bénéficier d'un financement de la DRAFF pour approvisionner les périscolaires en goûter locaux grâce à la labellisation du Pays du Sundgau comme « Projet Alimentaire Territoriale » (PAT) de niveau 2 et à la demande de subventions associées.

Il note également que le Pays du Sundgau va bénéficier de fonds GERPLAN pour la mise en œuvre du défi « famille à alimentation positive ». La collaboration entre le PETR et les Communautés de Communes atteint aujourd'hui un fort niveau de maturité au bénéfice des acteurs du territoire.

## **2. Organisation du forum de l'alimentation en Sud Alsace**



**Salon professionnel de l'alimentation en Sud Alsace qui se déroulera à :**  
**WITTERSDORF,**  
**le mardi 18 mars 2024**  
**de 10h00 à 16h00**

Monsieur Denis NASS détaille le contenu de la démarche.

### **Objectifs :**

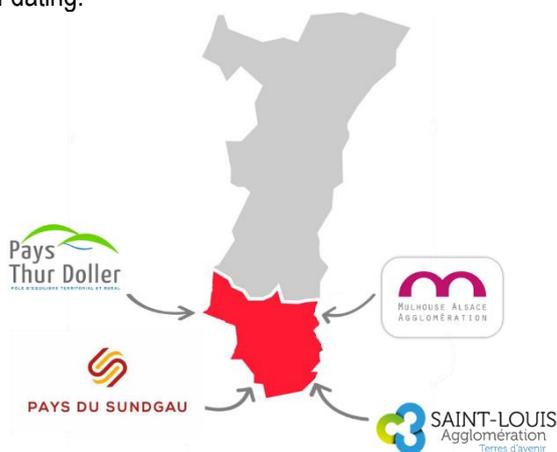
- Mise en relation des producteurs et acheteurs du Sud Alsace.
- Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats de proximité.

### **Format :**

- Stands exposés par les acteurs cibles sous forme de speed-dating.
- Témoignages d'initiatives et de partenariats de proximité.

### **Acteurs cibles :**

- Producteurs, Transformateurs, Coopératives.
- Acteurs de la restauration collective.
- Acteurs de la GMS.
- Acteurs de la restauration commerciale.
- Distributeurs.
- Grossistes.
- Institutions.
- Collectivités.



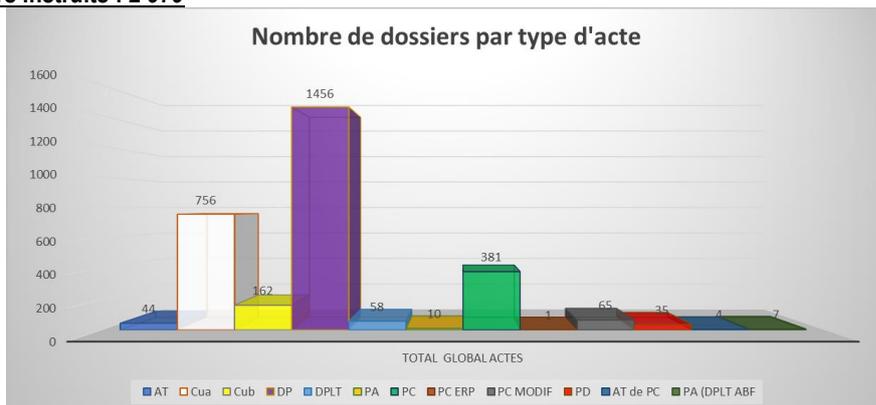
## **Point VI. Autorisation du droit des sols**

### **1. Bilan de l'année 2024 et projection du coût de l'acte**

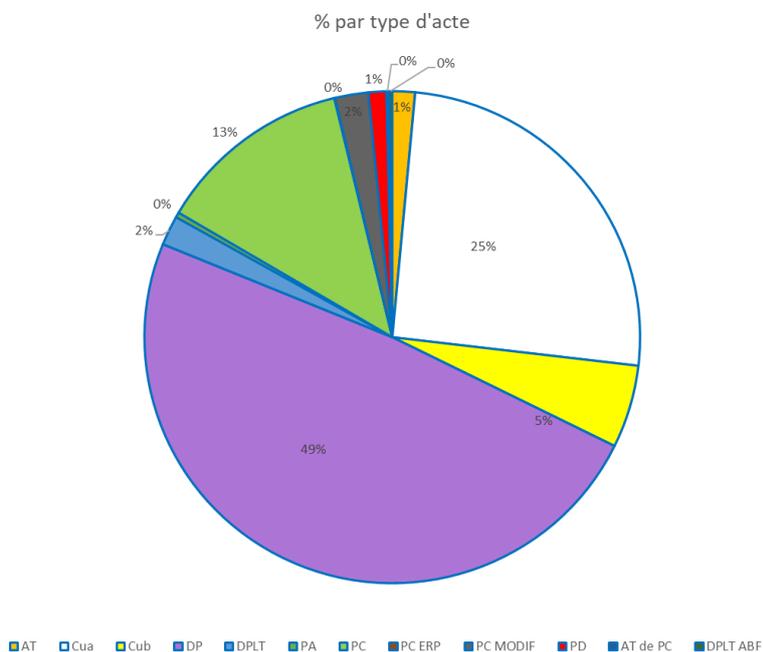
Madame Marie-Cécile LEY présente le bilan quantitatif du service d'autorisation du droit des sols pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 :

TYPE ACTE	AT	Cua	Cub	DP	DPLT	PA	PC	PC ERP	PC MODIF	PD	AT de PC	PA (DPLT ABF)
TOTAL GLOBAL ACTES	44	756	162	1456	58	10	381	1	65	35	4	7

Nombre total de dossiers instruits : 2 979



AT	1%
Cua	25%
Cub	5%
DP	49%
DPLT	2%
PA	0%
PC	13%
PC ERP	0%
PC MODIF	2%
PD	1%
AT de PC	0%
DPLT ABF	0%



Nature de l'acte	Equivalence en acte
Permis de construire pour maison individuelle (2 mois)	1
Permis de construire (3 mois)	1
Permis de construire modificatif ou d'aménager modificatif	1
Transfert d'un permis de construire (2 et 3 mois) ou d'aménager	0,5
Permis d'aménager	2,5
Permis d'aménager (DPLT en secteur ABF)	1,5
Certificat d'urbanisme d'information	0,3
Certificat d'urbanisme opérationnel	0,6
Prorogation d'une demande d'urbanisme	/
Déclaration préalable	0,5
Déclaration préalable de division	0,5
Permis de démolir	0,5
Permis de construire valant autorisation de travaux ERP	3
Autorisation de travaux ERP hors PC	1,5

**Rappel du coût de l'acte en 2023 : 205 €**

**Un coût de l'acte modéré car :**

Report de 30 900 € de l'exercice 2022.

Subvention de l'Etat de 16 000 € pour financer la dématérialisation.

Seule la moitié du 13<sup>ème</sup> mois imputé sur l'année (facturation 31 octobre).

**Le coût réel de l'acte en 2023 aurait dû être de 236 €.**

**Projection du coût de l'acte en 2024 : 279 €**

**Une augmentation qui s'explique par :**

Inflation générale.

Pas de report de l'exercice 2023 et pas de subvention de l'Etat.

Imputation du 13<sup>ème</sup> mois sur l'année complète.

**Pour 2024, le coût de l'acte est de 279 € ce qui représente une hausse de 18% par rapport à 2023.**

Le Président note que le coût 2024 représente une année réelle du service.

## 2. Bilan de la première du service de récolement : retour sur la plus-value des premiers accompagnements, nombre d'actes instruits et engagement des communes.

Madame Marie-Cécile LEY fait le point sur les 6 premiers mois du service de récolement des actes d'urbanisme.

Nombre de contrôles obligatoires déposés (en cours de traitement)	Nombre de contrôles facultatifs déposés
36	6
Nombre de contrôles obligatoires à venir connu	Nombre de contrôles facultatifs à venir
31 (les communes doivent solliciter le service de récolement)	1

### Plus-value des premiers accompagnements :

- ✓ 4 infractions constatés qui sont en cours de régularisation par les pétitionnaires (dont un pétitionnaire avec 6 infractions) : rôle de dissuasion ou d'information de la mission de récolement).
- ✓ 3 infractions constatés qui nécessitent de dresser un procès-verbal : accompagnement des Maires dans la procédure à engager.

### Important : les communes sont invitées à solliciter le service pour pérenniser le modèle économique

Le Président partage avec les membres du Conseil que le nombre de sollicitation par les communes devra être au moins aussi important (sinon plus) que les sollicitations réalisées entre le 1er juillet et aujourd'hui. Le lancement du service se passe bien. Il rappelle que dans le cadre de l'enquête réalisée dans les communes en amont du lancement du service, les sollicitations pour des contrôles facultatifs s'élevaient à près de 300. Pour que le modèle économique soit tenable, il faudrait traiter environ 90 actes par an. 42 actes ont été traités durant les 6 premiers mois, il invite les communes à solliciter les services du Pays du Sundgau pour les récolements obligatoires, comme pour ceux facultatifs. Il est important que les communes jouent le jeu pour que le prix du contrôle soit abordable.

## **Point VII. Programme européen LEADER**

### 1. LEADER, une philosophie de l'accompagnement du développement rural

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que Monsieur Sébastien STOESSEL, Président du GAL Sundgau 3Frontières, a un imprévu professionnel et qu'il ne pourra pas être présent ce soir. Il propose de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil.

## 2. **Délibération** : Programme LEADER 2023-2027 – Animation du GAL 2025

Pour rappel, le programme LEADER 2023-2027 se déroulera sur une période de 5 ans, soit un programme plus court que les programmes habituels qui durent généralement 7 ans. Ainsi, afin d'assurer une programmation efficace tout en préservant la valeur ajoutée du programme pour le territoire, il est proposé de dédier au sein du Pays du Sundgau environ 2,5 ETP à sa mise en œuvre.

En découle la proposition de dimensionnement des ressources humaines suivante :

	Équivalent Temps Plein – 2025 Programme 2023-2027
Coordination, animation et gestion du programme LEADER (Pays du Sundgau)	2,50
Animation LEADER (Saint-Louis Agglomération)	0,50
TOTAL	3

Les frais d'animation et de gestion portés par le Pays du Sundgau sont pris en charge à hauteur de 80% maximum par le programme LEADER. En 2025, le budget prévisionnel proposé pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 s'élève à **120 000 €**.

Dépenses 2025	Montant HT	Financements sollicités	Montants €
Frais de personnel	100 000 €	LEADER	75 000 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	15 000 €	Saint-Louis Agglomération (Fonctionnement du GAL/animation)	16 000 €
Frais de mission	1 500 €	PETR du Pays du Sundgau	29 000 €
Factures (LEADER France, matériels, communication, ...)	3 500 €		
TOTAL	120 000 €	TOTAL	120 000 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le budget prévisionnel pour l'année 2025,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer le dossier de demande de subvention européenne « LEADER » pour l'animation et la gestion du GAL 2025 dans le cadre de la programmation 2023-2027,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

### 3. Désignation des représentants du PETR au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027

Le Comité de Programmation 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F est composé de 32 membres titulaires et suppléants répartis en deux collèges : le collège public et le collège privé.

Parmi les sièges à pourvoir au sein du collège public, 4 sont réservés aux représentants du PETR du Pays du Sundgau (2 titulaires et 2 suppléants).

À ce jour, les représentants désignés par le PETR sont Madame **Fabienne BAMOND** (titulaire), Monsieur **Gilles FREMIOT** (suppléant), Monsieur **Pierre SCHMITT** (titulaire), Monsieur **Vincent GASSMANN** (suppléant). Monsieur GASSMANN n'exerçant plus de fonctions électives, il convient de désigner un nouveau représentant du PETR au sein du Comité de Programmation LEADER 2023-2027.

**Il est proposé de désigner Monsieur Fabien ULMANN pour remplacer de Monsieur Vincent GASSMANN au sein du Comité de Programmation.**

Titulaire		Suppléant	
Structure	Représentant	Structure	Représentant
PETR du Pays du Sundgau CC Sundgau	Fabienne BAMOND	PETR du Pays du Sundgau CC Sundgau	Gilles FREMIOT
PETR du Pays du Sundgau CC Sud Alsace Largue	Pierre SCHMITT	PETR du Pays du Sundgau CC Sud Alsace Largue	Fabien ULMANN

**Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **De désigner Monsieur Fabien ULMANN en tant que membre suppléant du collège public, représentant le PETR du Pays du Sundgau, au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027.**

## **Point VIII. Fonctionnement général de la structure**

### 1. Etat du personnel, évolution du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions nouvelles et des besoins de la structure. En raison de la restructuration des pôles et de la responsabilité incombant aux agents, la dénomination de certains postes a changé.

Les emplois pourvus depuis le 2 juillet 2024, date du dernier Conseil Syndical sont :

- **chargé de mission Leader** au grade de rédacteur non titulaire,
- **gestionnaire Leader** au grade de rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe titulaire,
- **chargé de mission Mobilité** au grade de rédacteur non titulaire,
- **secrétaire de direction** au grade d'adjoint administratif ppal 1<sup>ère</sup> classe non titulaire,
- **chargé de mission développement des énergies renouvelables** au grade d'ingénieur non titulaire.

EMPLOIS POURVUS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
<b>Filière administrative</b>						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Responsable des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur ppal 1ère classe	B	Titulaire	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Mobilité	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission Mobilité	Rédacteur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Habitat et conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint administratif à attaché, adjoint technique à ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	4	
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission SCOT	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
<b>Filière technique</b>						
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Chargé de mission développement des énergies renouvelables	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

**Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération ;
- **D'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs soient abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

## 2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie est possible.

Cette dernière permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement du PETR du Pays du Sundgau.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du PETR du Pays du

Sundgau. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le PETR du Pays du Sundgau souhaite engager une procédure de consultation auprès de plusieurs banques pour mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 € pour faire face aux éventuels retards dans le versement des subventions attendues.

**Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 €,
- **De donner** délégation au Président pour prendre les dispositions nécessaires aux démarches d'ouverture d'une ligne de crédit,

### 3. Virements de crédit

Selon la délibération 51-2023 portant sur le référentiel budgétaire et comptable M 57 et notamment l'application de la fongibilité des crédits, Le Président informe le Conseil Syndical des mouvements de crédits effectués sur :

✓ **Le budget 70200 PAYS DU SUNDGAU :**

**DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS n°01/2024**

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
70200	Investissement	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	21	- 3 000
70200	Investissement	261 Titres de participation (Parts sociales Sem Oktave)	26	+ 3 000

**DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS n°02/2024**

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
70200	Fonctionnement	62268 Autres honoraires, conseils...	011	- 4700
70200	Fonctionnement	65811 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	065	+ 2 000
		6615 Intérêts des comptes courants	066	+ 2 700

## DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS n°01/2024 BUDGET 70200 PAYS DU SUNDGAU

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°51-2023 du 6 décembre 2023 adoptant la mise en place du référentiel M57.

Vu la délibération n° 16-2024 du 02 avril 2024 de vote du budget primitif 2024 du budget 70200 Pays du Sundgau, donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, (y compris le 012 : 1 644 030.94 euros), soit un plafond de 123 302.32 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section (277 935.28 euros), soit un plafond de 20 845.17 euros

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>123 302,32 €</b>
<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>20 845,15 €</b>

### DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
70200	Investissement	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	21	- 3 000
70200	Investissement	261 Titres de participation (Parts sociales Sem Oktave)	26	+ 3 000

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>123 302,32 €</b>
<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>17 845,15 €</b>

Article 2 : Le Président s'engage à en informer l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil 2024.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à Altkirch, 16/07/2024

Le Président,



Nicolas JÄNDER

## DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS n°02/2024 BUDGET 70200 PAYS DU SUNDGAU

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°51-2023 du 6 décembre 2023 adoptant la mise en place du référentiel M57.

Vu la délibération n° 16-2024 du 02 avril 2024 de vote du budget primitif 2024 du budget 70200 Pays du Sundgau, donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, (y compris le 012 : 1 644 030.94 euros), soit un plafond de 123 302.32 euros

- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section (277 935.28 euros), soit un plafond de 20 845.17 euros

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>123 302,32 €</b>
<b>Solde avant virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>17 845,15 €</b>

### DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
70200	Fonctionnement	62268 Autres honoraires, conseils...	011	- 4700
70200	Fonctionnement	65811 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	065	+ 2 000
		6615 Intérêts des comptes courants	066	+ 2 700

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

<b>Solde après virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>118 602,32 €</b>
<b>Solde après virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>17 845,15 €</b>

Article 2 : Le Président s'engage à en informer l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil 2024.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à Altkirch, 11/12/2024

Le Président,



Nicolas JANDER

## DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS n°01/2024 BUDGET 70239 AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°51-2023 du 6 décembre 2023 adoptant la mise en place du référentiel M57.

Vu la délibération n° 16-2024 du 02 avril 2024 de vote du budget primitif 2024 du budget 70200 Pays du Sundgau, donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, (y compris le 012 : 646 411.00 euros), soit un plafond de 48 480,82 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section (32 615.28 euros), soit un plafond de 2 446.14 euros

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

<b>Solde après virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>48 480,82€</b>
<b>Solde après virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>2 446,14 €</b>

### DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
70239	Fonctionnement		011	-2 300
70239	Fonctionnement		065	- 1 000
70239	Fonctionnement		066	+ 1 000

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

<b>Solde après virement de crédit Dépenses en fonctionnement</b>	<b>46 180,82€</b>
<b>Solde après virement de crédit Dépenses en investissement</b>	<b>2 446,14 €</b>

Article 2 : Le Président s'engage à en informer l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil 2024.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à Altkirch, 11/12/2024

Le Président,  
  
Nicolas JANDER

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des élus et agents présents.

Il clôt la séance à 20h28.

**Nicolas JANDER**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PAYS DU SUNDGAU' and other illegible details.

**Président du Pays du Sundgau**